



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Syndicat national des pilotes et professionnels de l'aviation légère
15 juin 2019

Sommaire

Bilan des actions 2018, année riche en péripéties !.....	3
Entrée en application des arrêtés du 24 novembre 2017	3
Relations FFPIUM/SNPPAL.....	4
Examen théorique commun.....	4
DGAC.....	5
Comités de validation QCM (4 membres titulaires du SNPPAL)	5
CCRAGALS.....	5
FNAM	6
CSM	6
ADP : projet d’assujettissement des ULM aux redevances d’atterrissage.....	6
ANPI.....	6
Assurances.....	7
Recrutement et communication.....	7
Rapport financier.....	8

Le président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Bilan des actions 2018, année riche en péripéties !

Entrée en application des arrêtés du 24 novembre 2017

Après avoir procédé en 2017 à la réécriture intégrale des annexes pédagogiques de l'arrêté définissant le contenu des programmes de formation par classe, il nous a fallu rédiger et soumettre à la validation de la DGAC les programmes détaillés de formation des instructeurs pour chaque classe.

Travail particulièrement lourd et important, qui de plus, a dû être effectué deux fois !

Découvertes des exigences quant au fond et à la forme !

En effet, alors que malgré nos demandes répétées, ni les exigences en la matière (critères de validation) ni la matrice rédactionnelle correspondante, annoncées par la DGAC, n'étaient encore définies fin 2018, l'administration, prenant tardivement conscience en octobre dernier de l'imminence de la date butoir du 31 décembre 2018, nous a enjoint de déposer nos programmes avant cette date, ce qui fut fait le 19 novembre 2018.

À réception du dossier, on nous a opposé un refus de validation pour cause de non-conformité à des exigences non réglementaires et non définies !

Ce n'est qu'à force d'insistance auprès de Didier Rivet, pilote inspecteur en charge de définir ces critères, que j'ai enfin obtenu communication d'une « matrice de référence » (copié-collé de la procédure ATO) ainsi qu'une prolongation au 15 janvier 2019 de la date de dépôt des programmes !

J'ai donc passé l'essentiel de mes congés de fin d'année à réécrire ces programmes conformément aux exigences (non réglementaires) de nos fonctionnaires afin qu'ils puissent être mis à disposition de nos membres en temps et heure.

C'est donc chose faite depuis fin février 2019. **Les programmes du SNPPAL** disponibles sous conditions (adhésion et engagement de conformation) **sont désormais référencés sur le site de la DGAC qui a largement communiqué auprès des instructeurs formateurs d'instructeurs sur le fait que seuls les documents des deux instances représentatives de l'aviation ultralégère (FFPIUM et SNPPAL) seraient acceptés sans difficulté par la DGAC en tant qu'éléments constitutifs des dossiers de demande d'agrément des organismes de formation.**

Point positif à titre de consolation à l'issue de ces multiples cafouillages et contradictions dont notre administration de tutelle a fait preuve sur ce dossier, il semble que nos programmes soient particulièrement appréciés par les DSAC IR, notamment Nord, qui les recommandent abondamment aux écoles !

S'il en était besoin, la compétence et la crédibilité du SNPPAL en matière de formation n'en sont que renforcées.

Relations FFPIUM/SNPPAL

Nous serions censés continuer à fonctionner dans une logique d'échanges constructifs et d'actions communes sur des dossiers d'intérêt commun, or, si c'est encore le cas concernant l'opposition au projet d'ADP d'assujettissement des ULM aux redevances d'atterrissage, cela a malheureusement cessé de se vérifier dans la suite logique de nos travaux communs sur la nouvelle réglementation sur les instructeurs au chapitre des programmes où chaque organisme a déposé les siens en lieu et place du programme unique dont nous étions convenus lors de nos précédentes réunions de travail...

Examen théorique commun

Ayant interpellé la DGAC à la suite des inquiétudes légitimes suscitées par diverses annonces parues dans la presse spécialisée faisant état d'une prochaine délégation confiée à la FFPIUM pour l'organisation de l'examen théorique commun, je publie ci-dessous l'échange de courriels intervenu entre le SNPPAL et le chargé de mission concerné.

Il va de soi que nous suivrons ce dossier avec attention et vigilance afin qu'aucune situation monopolistique ne transforme une mission régaliennne de notre autorité de tutelle en un marché captif au bénéfice d'une quelconque officine.

L'objectif étant que l'examen puisse éventuellement être passé au sein des écoles dès lors qu'elles remplissent les conditions matérielles et techniques requises.

Bonjour Monsieur Teillet,

Ayant appris par la presse spécialisée (Aérobuzz) l'existence d'un projet correspondant à l'objectif « *secrètement gardé et commun entre la FFPIUM et la DGAC* », d'après le journaliste, consistant à déléguer à l'instance fédérale à compter de 2020 l'organisation de l'examen théorique commun ULM relevant actuellement de la mission régaliennne de la DGAC, nous souhaiterions dans un premier temps obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Doit-on comprendre qu'une telle délégation transférerait désormais le monopole de la gestion et de l'organisation de cet examen ?
- Dans le cas contraire, la DGAC envisage-t-elle parallèlement de continuer à proposer des sessions d'examen telles qu'elles existent actuellement ?
- *Quid* de l'avenir du comité de validation de la banque de questions piloté par M. Charles Javornik, auquel notre organisme a pris activement part depuis 2015 ?
- Quel éventuel autre mode de contrôle de la pertinence des questions des QCM pourrait être proposé aux instances représentatives du mouvement parmi lesquelles figure notamment notre organisation ?
- Est-il toujours envisageable et/ou envisagé que des écoles adhérentes de notre organisme puissent également organiser cet examen, comme la perspective en avait été évoquée lors des dernières sessions du comité de validation ?

- Enfin, quelles raisons pourraient justifier le secret, allégué par la presse spécialisée, censé avoir entouré la mise en place de ce projet de délégation, et en tout cas, l'absence de concertation sur ce dernier avec notre organisme ?

Réponse de M. Teillet

Bonjour M. Marolle,

Les discussions que nous avons avec la fédération ne sont pas secrètes, simplement il n'est pas dans nos habitudes de mettre sur la place publique les échanges que nous avons avec telle ou telle organisation, et j'avoue regretter qu'il en ait été fait état dans la presse alors qu'elles ne sont pas encore totalement mûres.

Pour votre information, ces discussions avec la FFPIUM ont été engagées il y a quelque temps dans un cadre plus vaste dans un premier temps avec le CNFAS et se poursuivent aujourd'hui avec différentes fédérations dont la FFPIUM. L'objectif pour la DGAC est de voir dans quelle mesure il serait possible d'une part de rendre un meilleur service à l'utilisateur, d'autre part d'optimiser l'utilisation de nos ressources.

Je n'ai pas aujourd'hui autorité pour répondre à vos questions, car le cadre que nous envisageons pour faire évoluer la gestion et l'organisation des examens ULM n'a pas encore été validé en interne (ni bien entendu avec la fédération). Je note cependant l'intérêt que vous portez aux différents points mentionnés. Soyez sûr que je ne manquerai pas d'en informer ma direction.

Cordialement.

DGAC

Comme annoncé lors de l'AG 2017, nous sommes désormais destinataires, pour validation, (brouillons) des projets de BI (bulletins d'information), BR (bulletins de recommandation) et CN (consignes de navigabilité) concernant la sécurité et la navigabilité des ULM.

Comités de validation QCM (4 membres titulaires du SNPPAL)

La banque de questions n'a fait l'objet d'aucune actualisation en 2018, nous attendons des réponses concernant la pérennité de cette instance.

CCRAGALS

Nous siégeons toujours, via l'UNSAC et la FNAM dans les CCRAGALS (Commissions consultatives régionales de l'aviation générale, légère et sportive).

FNAM

L'UNSAAC, présidée par le SNPPAL, est toujours membre de la commission aviation générale de la FNAM.

CSM

Nous siégeons également depuis deux ans au Conseil supérieur de la météorologie (Météo France) au sein de la commission aviation légère, dans le cadre de notre partenariat avec l'ANPI.

ADP : projet d'assujettissement des ULM aux redevances d'atterrissage

Une nouvelle réunion de concertation s'est tenue fin février 2019 au Bourget lors de laquelle le SNPPAL et la FFPIUM ont réitéré leur position commune à l'encontre de tout alourdissement des charges financières, déjà fort élevées, qui pèsent sur les exploitants d'aviation ultralégère basés sur les plates-formes ADP.

L'ambiance plutôt cordiale de nos échanges avec la direction de cette entreprise, en proie à d'importants bouleversements internes liés à la transition de son statut d'établissement public à celui d'entreprise privée, n'a cependant pas révélé d'évolution notable à l'égard de l'approche essentiellement technocratique dont elle procède dans la gestion des plates-formes d'aviation générale dont elle a la charge, dans une méconnaissance totale des spécificités de nos activités de micro-aviation.

Le principe d'une prochaine rencontre d'acculturation sur le terrain a néanmoins été retenu dont la date n'a pas été fixée.

Dans cette attente, nous maintenons notre refus d'assujettissement aux redevances d'atterrissage et des conditions tarifaires disproportionnées qui s'y rapportent.

ANPI

Adhérent à des valeurs communes, comme la reconnaissance du ministère de la Transition écologique et solidaire, en charge des transports, en tant qu'unique autorité de tutelle et se revendiquant de la pratique exclusive d'activités de circulation aérienne, le rapprochement entre le SNPPAL et l'ANPI s'est amorcé depuis plusieurs années.

La première concrétisation officielle est intervenue en décembre 2017 par la signature d'un accord de partenariat portant sur l'organisation commune de stages d'actualisation couplés pour les FI également titulaires d'une qualification d'instructeur ULM.

Une nouvelle étape dans ce rapprochement est intervenue lors de la réunion commune de nos organes de direction du 29 mars dernier (CA pour l'ANPI et bureau pour le SNPPAL) où nous sommes convenus de renforcer notre partenariat dans le cadre des actions de formation, de participation et d'organisation de divers événements et la mutualisation d'une cellule d'aide juridique.

C'est dans ce cadre que L'ANPI sera présente au côté du SNPPAL (Stand P15) au salon de Blois des 31 août et 1^{er} juillet 2019.

À terme, un rapprochement plus large est visé afin d'accroître la visibilité des instances et du public, en se positionnant avec plus de force dans un ensemble aéronautique qui va de l'ULM à l'aviation générale. Cela devrait inévitablement se traduire, dans un premier temps, par la mise en commun de ressources, par l'augmentation des offres et des actions communes, des représentations conjointes chaque fois que possible.

Il est en effet important de prendre en compte la pénétration croissante de l'ULM dans les structures traditionnelles de l'aviation légère (aéroclubs) et développer notre implantation dans ce milieu traditionnellement acquis au système fédéral.

Première action commune couronnée de succès : une interprétation restrictive de l'arrêté du 24 novembre 2017 dont certains fonctionnaires ont le secret et l'habitude, nous empêchait depuis janvier 2019 de continuer à organiser des stages couplés (FI/IULM) déconcentrés (SNPPAL/ANPI).

À force d'obstination et d'interventions, notamment auprès du DG via l'ANPI, cette restriction est désormais levée et le guide d'approbation pour la formation IULM va donc être modifié en ce sens afin de permettre aux organismes de formation agréés d'organiser des stages d'actualisation déconcentrés sur des sites ponctuels dès lors que les moyens matériels et humains nécessaires y sont réunis.

Assurances

Maintien et pérennisation du partenariat avec AXA depuis 14 ans, des négociations seront toutefois engagées dans l'objectif d'améliorer la performance tarifaire de nos contrats en 2020.

Recrutement et communication

S'il est rassurant de constater la stabilité de nos effectifs, la progression modérée de notre recrutement demeure cependant préoccupante.

L'incontournable évocation du déficit chronique de communication dont souffre le SNPPAL fait l'objet d'un débat mettant de nouveau en évidence la nécessité pour notre syndicat de s'adjoindre les compétences d'un « Monsieur Communication » ayant mission de prendre en charge cet axe prioritaire de notre développement et notamment de développer la visibilité du SNPPAL sur les réseaux sociaux.

À l'approbation unanime de l'assemblée, **Pascal Schermesser** se propose de prendre en charge cette responsabilité avec le soutien de Bruno Perea, permanent administratif du SNPPAL et webmaster de notre site.

Vote du rapport moral : adopté à l'unanimité par 148 voix.

Rapport financier

Compte de résultat de SNPPAL			
<i>période du</i>	<i>1/1/18</i>	<i>au</i>	<i>31/12/18</i>
Rubriques	Détail	Résultats	% Ch.aff.
Produits d'exploitation		41 177,95	100,00
- Ventes et prestations	41 177,95		
- Production stockée	0,00		
Charges d'exploitation		38 544,74	93,61
- Achats marchand. et variations	0,00		0,00
- Charges et services extérieurs	14 306,80		34,74
- Impôts et taxes assimilées	0,00		0,00
- Salaires et traitements	19 753,88		47,97
- Charges sociales	4 484,06		10,89
- Charges de gestion courante	0,00		0,00
- Dotations comptes amort.et prov.	0,00		0,00
Résultat d'exploitation		2 633,21	6,39
- Charges financières	1 216,61		2,95
- Produits financiers	693,81		1,68
Résultat Financier		-522,80	-1,27
Résultat courant avant impôts		2 110,41	5,13
Autres produits		0,00	0,00
- Produits de gestion courante	0,00		0,00
- Subventions	0,00		0,00
- Produits exceptionnels	0,00		0,00
- Reprise sur amort. et provisions	0,00		0,00
- Charges exceptionnelles	0,00		0,00
Résultat exceptionnel		0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices	0,00		0,00
Partic/salariés aux fruits expans.	0,00		0,00
Résultat net de l'exercice		2 110,41	5,13

Vote du rapport financier : unanimité par 148 voix.